

Problème passage tuyau non acté

Par **Mich**, le **10/12/2020** à **15:36**

Bonjour

j'aurai besoin d'un conseil s'il vous plaît. Je suis sur le point d'acheter un terrain . Il y a un tuyau qui part de chez le voisin du dessus passe sur mon (futur) terrain reste en apparent sur plusieurs mètres et s'enfonce dans le sol. Hier j'ai enfin pu avoir une explication du voisin (absent car c est sa résidence secondaire) . Il s'agit de son tout a l 'égout ! Ce passage n est pas acté. Ma question est la suivante. Dois-je faire acter une servitude de tréfonds au moment de l'achat (je ne suis pas encore propriétaire et je ne voudrais pas avoir à payer quoique ce soit pour cette servitude) ou est - il moins contraignant pour moi d'opter pour demander au voisin d'enterrer son tuyau à ses frais et de laisser comme ça, sachant que l'endroit où il se trouve ne gêne en rien ma construction. Si un jour il y a un souci je serais toujours à temps de lui demander de le retirer (son terrain n'est pas enclavé) . Vu qu il n est pas acté il ne pourra pas refuser n'est-ce -pas?
j'espère avoir réussi à m'expliquer clairement et vous remercie pour avis et conseils.

Par **Isidore Beautrelet**, le **11/12/2020** à **08:03**

Bonjour

Nous ne sommes qu'un forum étudiant et de ce fait nous ne sommes pas habilités à répondre aux cas réels complexes.

Je vous suggère de vous rendre sur le site Légavox qui est notre partenaire.

<https://www.legavox.fr/>

Par **Mich**, le **11/12/2020** à **08:17**

Merci pour votre réponse c est ce que je vais faire.